

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 26 juin 2018 à 19 h 20, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Denis Ethier, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-18-06-25**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

**A-18-06-26**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-18-06-27**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 mai 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 28 mai 2018.

ADOPTÉE.

A-18-06-28

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-64 POUR DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil d'agglomération, du règlement numéro A-64 pour décréter un emprunt et une dépense de 425 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service des incendies de la Ville et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-18-06-29

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).